

Présents pour la CGT : Gaëlle ARZUR (Brest), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Catherine GAUBERTI (Caen), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Orléans), Fernando MALVERDE (Vanves), Sylvain TOCCO (Rouen).

Représentante syndicale : Fabienne LABIGNE (Nantes).

Invité en tant qu'expert-salarié : Ronan AMIS (Filière production Rennes).

➔ En ouverture du CE, les élus ont lu une ➔ **motion de soutien à Jean-Marc Pitte, journaliste à la rédaction de Rouen, brutalement licencié.**

✓ 2018, UN RABOUGRISSEMENT INSOUTENABLE DES MOYENS...

En 2018, le réseau régional va encore devoir supprimer 72 ETP, soit 40% des réductions d'effectifs de l'entreprise alors qu'il ne représente que 34% des effectifs de France Télévisions. Une fois de plus les régions sont mises, plus que les autres, à contribution, alors que c'est déjà dans le réseau qu'ont eu lieu les plus fortes économies depuis 2012. Dans l'ex-pôle Nord-Ouest, cela représente 15 ETP à supprimer.

En Bretagne, 6,5 ETP vont disparaître, 7 en Normandie. Les deux régions payent le fait qu'elles n'ont pas réussi à atteindre la baisse d'effectifs qui leur était fixée en 2017. En Normandie, on voit désormais concrètement les effets de la réforme territoriale : des programmes de plus en plus mutualisés, des émissions supprimées ou externalisées et des économies sur le dos de l'emploi et des salariés.

Par région, cela donne :

France 3 Bretagne

Budget 2018 : 23 M€ (contre 23,3 M€ en 2017). Objectif ETP : 157,9 (164,4 en 2017).

France 3 Pays de la Loire

Budget 2018 : 17,2 M€ (15,6 M€ en 2017). Objectif ETP : 118,8 (120 en 2017).

France 3 Centre Val de Loire

Budget 2018 : 17,1 M€ (16 M€ en 2017). Objectif ETP : 122,2 (121,9 en 2017).

France 3 Normandie

Budget 2018 : 28 M€ (27,5 M€ en 2017). Objectif ETP : 217,6 (224,4 en 2017).

France 3 Paris Ile-de-France

Budget 2018 : 24,7 M€ (24,5 M€ en 2017). Objectif ETP : 166,8 (167 en 2017).

Globalement sur 2017 le taux de précarité (pourcentage de CDD dans l'emploi global) est de 11,6% sur l'ex-pôle Nord-ouest, avec un taux particulièrement bas en Ile de France (9,8%) et plus haut en Centre-Val de Loire (14,4%) du fait du nombre de postes vacants.

On note un faible taux de remplacement (seulement 30% sur les maladies et autres absences non prévisibles), ce qui accroît la charge sur les collectifs de travail.

Les élus ont dénoncé cette situation intenable et déprimante dans une ➡ **motion**.

Lire aussi le ➡ **compte-rendu** de la commission économique du CE.

✓ ... DONT ON VOIT LES EFFETS SUR LES ANTENNES

Cette politique de rétrécissement et d'attrition se vérifie au quotidien sur les antennes. Ainsi, on apprend qu'en Bretagne, l'émission spéciale Amoco Cadiz sera fabriquée par le privé. Selon la direction, il n'y avait pas de salariés permanents disponibles, période de basse activité oblige, mais elle admet qu'elle n'a pas cherché de volontaires prêts à décaler leurs congés. C'est donc le cercle vicieux et « décliniste » : on organise la basse activité, on force les salariés à partir en vacances et ensuite on externalise.

Olivier Montels répond que « notre job est de donner du travail à tous les collaborateurs permanents » tout en reconnaissant plus tard que « c'est très compliqué de se développer avec moins de moyens, c'est la quadrature du cercle ».

La politique d'économies est particulièrement visible en Normandie, seule région de l'ex-pôle à disposer de deux antennes : mutualisation de *Dimanche en politique*, mutualisation de 69 JT (+9 vs 2017), mutualisation des feuillets, montage de l'émission *Histoire de se balader* sous-traité à la Filière, changement de formule d'*Enquêtes de région*, afin de diviser par deux les jours de tournage en équipes légères arrêt de l'émission *Normandie Rec Sessions* à Rouen, arrêt de *On y revient* et *J'ai la mémoire qui flanche* à Caen, suppression d'un vidéo par jour à Rouen. Au-delà de cette baisse d'activité, le risque, à terme, c'est une perte de savoir-faire pour les techniciens.

Un an après, on voit bien désormais la réalité de la réforme du réseau régional qui nous promettait des directeurs régionaux, grands patrons autonomes dans leurs budgets. C'est tout le contraire. Désormais, toutes les *Enquêtes de région* devront être sur le

même modèle : fini les titres spécifiques (*Grand Paris Reportage*, *Génération Bretagne*) et exit aussi les débats en plateau. Il faut faire du reportage, histoire d'alimenter au passage la nouvelle émission de réseau pilotée par la direction des programmes régionaux, *Réseau d'enquêtes*. On comprend que c'est bien Paris qui détermine la politique du réseau et le contenu des créneaux. Olivier Montels, grand prince, répond que les régions sont libres de choisir les thèmes qu'elles traitent. C'est trop d'honneur...

✓ QUAND LES AUDIENCES NUMÉRIQUES GALOPENT...

Même si l'on n'observe plus des progressions à 3 chiffres comme les années précédentes, les plateformes numériques régionales ont progressé de 23% en 2017 sur la France entière et de 24% dans l'ex-pôle Nord-Ouest.

17 millions de visites pour la Normandie (+16%), 13,4 millions de visites pour la Bretagne qui offre la plus belle progression du réseau en un an (+81%), 8 millions de visites dans les Pays de la Loire (+11%), 5,4 millions de visites en Centre Val de Loire (+42%) et 8,1 millions de visites pour Paris Ile de France (+53%).

En un an consommation de nos contenus s'est inversée : on y accède désormais majoritairement par les smartphones et tablettes (de 54 à 60% de la consommation). L'appli France 3 Régions, qui n'est plus mise à jour, stagne entre 5 et 6% de la consommation.

Mais le plus gros de la consommation de vidéos se fait sur les réseaux sociaux, dont l'alimentation est privilégiée par la direction qui a construit toute sa politique sur la dissémination et le référencement dans les algorithmes.

Ainsi, sur 968 millions de vidéos régionales vues en 2017, seuls 2 millions ont été vues sur nos sites et appli. Facebook concentre 74,5 millions des vues et Youtube 3,6 millions. La consommation a été multipliée par 3 en un an.

Dans le pôle Nord-Ouest, 13 millions de vidéos sont consommées en moyenne chaque mois, Normandie et Bretagne en tête. La plus forte progression a eu lieu en Centre Val de Loire.

Pour Frédérique-Marie Lamouret, la patronne du numérique régional, cela conforte sa stratégie, qui consiste à multiplier les « crosspostages », autrement dit la reprise de posts ou de vidéos d'autres régions, afin d'augmenter leur dissémination. Ainsi, une vidéo de l'hôpital de Valenciennes, où les enfants vont au bloc opératoire en voiture électrique a atteint 13 millions de vues, dont seulement 3,3 millions dans sa région d'origine. La majorité des vues s'est faite sur le site national de France 3 (5,5 millions) ou sur les autres sites régionaux (4,2 millions).

Les enjeux du numérique sont majeurs et les élus souhaitent qu'ils soient discutés en

CE. Quels choix éditoriaux induits par l'écosystème numérique ? Quelle maîtrise conservons-nous de nos droits et de notre indépendance éditoriale en nous soumettant aux algorithmes des GAFA ? Une commission devrait rapidement être consacrée à ces problématiques, afin d'éclairer les élus.

✓ ... LES AUDIENCES TELE SE RECROQUEVILLEN

Les chiffres d'audience 2017 sont assez mitigés... quand il y en a, car les locales ne sont pas mesurées. Pas de chiffres non plus pour le *Soir 3* régional et pour *Enquêtes de région*.

Les élus ont regretté de n'avoir connaissance ni de la valeur du point d'indice (différente selon les régions), ni du nombre de boîtiers Médiamétrie par région.

Information

Sur la tranche du 12/13, si Rouen caracole en tête avec de beaux scores et la plus belle progression du réseau régional, Nantes et Caen restent au-dessus de la moyenne nationale mais sont en baisse. Ailleurs, on est en dessous de la moyenne. Orléans est stable, Paris en baisse et Rennes chute de 3 points.

Le week-end, les écarts sont moins forts, mais se vérifient aussi. Là aussi Rouen est en nette progression. Caen en revanche perd 3,5 points.

Sur le 19/20, Rouen mène toujours la danse même si la progression est moins remarquable. Caen est juste derrière mais s'érode. Rennes perd 3 points. Paris, Orléans et Nantes sont sous la moyenne avec une situation préoccupante pour Nantes qui perd plus de 5 points.

Le samedi, toutes les éditions du 19/20 baissent. Orléans reste faible mais stable. Rouen et Caen sont dans la tendance nationale. En revanche Nantes et Rennes dégringolent (une perte de 5 à 6 points en un an).

Le Dimanche, Orléans et Paris sont en légère progression, Rennes, Rouen et Caen sont en nette baisse et Nantes occupe le bas du classement : plus bas score français et plus forte chute.

La direction des programmes régionaux ne semble pas avoir beaucoup d'explications à ces résultats. Jean-Michel Le Guennec hasarde la sienne : notre public vieillissant serait friand des jeux diffusés à la même heure par la concurrence. Stéphane Gaillard, lui, explique l'inversion de performance entre les JT de Caen et de Rouen par la dynamique éditoriale de Rouen (on notera que seuls les directeurs de France 3 Bretagne et de France 3 Normandie étaient présents).

Concernant les Pays de la Loire, interrogée sur la possible responsabilité de l'arrêt de l'édition locale *Estuaire* dans la dégringolade des audiences, la direction du réseau dit être incapable de le mesurer, elle estime qu'il faudrait faire une étude complémentaire, tout en renvoyant la patate chaude à la direction régionale, absente à ce CE.

Programmes

Le matin, la case de rediffusions de 8h50 conforte doucement ses audiences même si elles restent faibles (de 1,1 à 3,5% de PDA selon les régions de l'ex-pôle). *9h50 le matin* offre des résultats très contrastés. Si Centre Val de Loire et Pays de la Loire semblent avoir trouvé un public (respectivement 4,1% et 5,2% vs 2,6% de moyenne nationale), la Bretagne est à la peine, à 1,2%, en recul d'1,5 point en un an. Étonnamment (ou pas ?), la direction se garde de donner les chiffres en nombre de téléspectateurs. Est-ce pour éviter de se poser la question de consacrer autant de moyens pour une si faible audience, en ces temps de recherche d'économies ?

Jean-Michel Le Guennec estime que les chiffres ne sont pas fiables car une panne d'équipement a affecté les relevés de Médiamétrie à l'automne.

Même constat sur le week-end où les programmes en breton subissent une baisse nette. Près de 2 points de moins pour *Bali Breizh* et *Mouchig Dall*. Quant à *Littoral* le dimanche, il ne s'est jamais remis de son changement de créneau et continue de baisser. Le programme en revanche se porte mieux en Normandie et dans les Pays de la Loire, même s'il accuse un net retrait.

Pour *Littoral*, le directeur de France 3 Bretagne estime qu'il y a un travail à faire sur « l'accompagnement » de l'émission sur les réseaux sociaux. Côté programmes en breton, la direction veut revoir la formule de *Bali Breizh*. Quant à *Mouchig Dall*, son arrêt de mort est signé. La direction réfléchit à un nouveau magazine jeunesse pour la rentrée, inspirée de *C'est pas sorcier*.

Ailleurs, France 3 Paris Ile-de-France est stable, aussi bien sur Paname que sur le nouveau *Boulevard de la Seine*.

Les Chemins Nathalie ne rencontre pas le succès sur les deux régions où l'émission est diffusée (Centre Val de Loire et Pays de la Loire). Le programme fait moins bien que *Vues sur Loire* qu'il a remplacé.

Finalement, le programme qui offre la plus belle dynamique est *Histoire de se balader*, diffusé en Normandie, qui caracole au-dessus de la moyenne nationale.

Quant à *Dimanche en politique*... Tout dans le maniement de la litote, le directeur des programmes régionaux, Patrice Schumacher estime que « ce n'est pas un succès phénoménal, ce n'est pas un rendez-vous qui cartonne ». Hormis en Haute-Normandie

et dans les Pays de la Loire où elle progresse et se situe au-dessus de la moyenne nationale, l'émission continue à s'éroder inexorablement.

✓ VANVES ET SON RAPPORT SECRET

Après avoir bataillé jusqu'au plus haut niveau de l'entreprise, à travers le CCE, les élus ont fini par obtenir la communication du fameux rapport d'experts qui a servi à la présidente pour décider du déménagement de France 3 Paris Ile de France au siège en septembre 2019. Et encore, cette communication s'est faite de manière restreinte : au sein d'une réunion commune des commissions économiques du CE et du CCE, chaque participant recevant un exemplaire nominatif filigrané.

Un rapport qui ne comporte aucune surprise particulièrement confidentielle mais qui confirme l'ensemble des questionnements et objections des élus. D'évidence, la direction a privilégié la dimension économique au détriment de la dimension sociale du collectif. Les experts pointent notamment que le déménagement au siège porte un fort risque social, lié à la mutualisation des moyens techniques et administratifs, à la perte d'identité propre du collectif.

Interrogée sur les niveaux de mutualisation envisagés, la direction se borne à répondre qu'elle n'a pas commencé à travailler sur le sujet. Une nouvelle commission devrait avoir lieu en mai pour suivre les avancées du dossier.

Plus de détails dans le ➔ **compte-rendu** de la commission économique.

✓ REFORME DE LA FILIERE : AU LANCE-PIERRE

Pris en otage par les contingences de transport des directions du réseau et de la filière qui enchaînent les CE régionaux au pas de l'oie, le point sur la réforme de la filière a été expédié en une demi-heure, autant dire sans que les élus puissent sereinement poser leurs questions et sans qu'ils obtiennent de réponses.

Ce n'est pas acceptable et nous n'accepterons pas que cela se reproduise. Nous avons adressé nos questions écrites à la direction, auxquelles nous entendons obtenir rapidement des réponses d'un tout autre niveau que celles qu'elle assène habituellement aux délégués du personnel.

Le point sur l'activité de la Filière n'a pas été traité.

✓ BUDGET DU CE

Le bureau du CE a présenté le dernier budget du comité d'établissement France 3 Nord-Ouest, puisque de nouvelles élections professionnelles doivent avoir lieu en 2018, a priori en juin. Fini alors les CE, place aux CSE (comités sociaux et économiques). La direction souhaite mettre en place un CSE du réseau régional, les négociations sont en cours.

Quoi qu'il en soit, le budget du CE est construit pour assurer les activités sociales et culturelles sur la totalité de l'année 2018. Il met un accent très important sur les vacances (voyages du CE, subventions diverses), la culture et le sport. Il prévoit de consommer l'essentiel des réserves financières du comité.

Pour plus de détails :

- ➔ **Note de synthèse**
- ➔ **Budgets ASC et fonctionnement**

✓ A VENIR

➔ **Prochain CE** : 15 mars.

➔ **Prochain CCE** : 4 et 5 avril.

➔ **Vos élus CGT se tiennent à votre disposition.**



Déclaration liminaire des élus

Les directions de France 3 Normandie et de France-télévisions ont décidé de licencier Jean-Marc Pitte, journaliste à Rouen, pour faute.

Le 15 février, après plus de 30 ans de carrière au service de l'information de la télévision publique, il a été prié de vider son bureau en moins d'une demi-heure, et de déguerpir de la rédaction de Rouen.

La violence de la sanction et l'humiliation infligée devant ses collègues le jour de son départ sont indignes de notre entreprise.

La direction a choisi de licencier un grand reporter expérimenté, exigeant et intransigeant. Le motif retenu : un franchissement de barrière baissée à l'entrée d'un tunnel routier et une altercation avec son rédacteur en chef suite à un reportage mal calé.

Objectivement, pas de quoi licencier un journaliste qui n'avait pas eu de sanction disciplinaire auparavant.

Cette décision inique et disproportionnée illustre la volonté de la direction de se débarrasser coûte que coûte d'un salarié qui dérangeait par sa franchise, sa rigueur et son engagement de journaliste face à sa hiérarchie et face aux politiques.

De là à imaginer qu'il s'agit de faire un exemple et d'envoyer un signal menaçant à l'ensemble des salariés, il n'y a qu'un pas. Gérer ainsi les ressources humaines par la peur, voire la terreur, n'est pas tolérable.

Les élus du CE de France 3 Nord-Ouest condamnent fermement ce licenciement injustifié, demandent l'annulation de cette sanction et la réintégration de Jean-Marc Pitte avant la fin de son préavis, le 15 mai 2018.

Rennes, le 22 février 2018



Motion sur les bilans financiers 2017 et les budgets 2018 de l'ex-pôle Nord-Ouest

Une nouvelle fois, dans l'ex-pôle Nord-Ouest, les budgets 2018 consacrent un rétrécissement et un affaiblissement des moyens du réseau régional.

Alors que ce dernier a déjà fait de considérables économies depuis 8 ans, alors même que chacun convient qu'on est arrivé au bout d'un système, les budgets continuent à prévoir des réductions d'effectifs. Près de 15 ETP de moins pour l'ex-pôle Nord-Ouest principalement répartis sur les régions Normandie et Bretagne. C'est un effort considérable.

Sachant que ces économies ne pourront pas se faire par des départs en retraite en 2018, la direction prévoit d'arriver à l'objectif par le lissage forcené de l'activité ou sa baisse.

Ces choix vont à l'encontre des orientations stratégiques de l'entreprise, qui prévoient un doublement des programmes régionaux à l'horizon 2020. On comprend dès lors que, pour respecter le dogme de l'ETP, les régions sont condamnées à externaliser leur fabrication et à augmenter la productivité des salariés par le développement des polycompétences.

Ces arbitrages budgétaires sont d'autant plus mal vécus par les salariés qu'ils paraissent injustes : le réseau concentre 40% des suppressions d'emplois de France Télévisions, alors qu'il ne représente que 34% des effectifs de l'entreprise. Nous n'avons manifestement pas le pouvoir de lobbying des rédactions nationales...

Cette gestion arithmétique et purement financière ne peut mener qu'à une dégradation générale de nos programmes et de l'état de santé morale et physique du corps social, déjà mis à mal.

On voit par ailleurs, désormais, les effets de la réforme territoriale : en Normandie, la survivance de deux antennes a du plomb dans l'aile, au fur et à mesure que les mutualisations gagnent du terrain pour supprimer de l'ETP, seule ligne d'horizon stratégique de cette direction.

Adopté à l'unanimité.

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 22 février 2018



CE France 3 Nord-Ouest du 22 février 2018

Rapport de la Commission économique Budget réalisé 2017 et prévisionnel 2018

Réunion du 14 février 2018. Elus présents : Catherine Gauberti, Fernando Malverde, David Mérieux, Thierry Rousseau.

Invités: Sophie Allaire, responsable finances France 3 Pays de la Loire, Xavier Chanu, Directeur délégué aux Moyens et à la Performance Opérationnelle, Emilie Chao, responsable finances France 3 Centre Val de Loire, Arnaud Laucoin, responsable finances Paris Ile de France, Régis Turquety, Responsable finances Bretagne et Normandie.

Contexte

L'analyse des budgets s'est faite dans un contexte de transition. En 2016, diverses fonctions, comme la communication ou la coordination éditoriale étaient centralisées et gérées au niveau du pôle. Ce qui représentait 53 ETP. Même si la réforme du réseau s'est appliquée en 2017, le budget avait encore été piloté par le Pôle avec parfois d'anciennes clés de répartition. Le budget formation, les activités sociales ou les contrats fournisseurs pour l'entretien des bâtiments étaient toujours centralisés. Sur un budget global pôle 2017 d'environ 105 M d'€, 7,8 Millions d'€ ne dépendaient pas des antennes.

Aujourd'hui, une partie des finances et des effectifs dépendent d'un nouveau périmètre. Depuis janvier 2017 pour les IMG et la régulation d'activité soit cinq personnes, le rattachement a lieu au niveau de la Direction du réseau. De même pour les 4 responsables financiers ou la RH rattachés depuis 2010 au siège de Francetv.

L'exercice des comparaisons 2016/2017 voire 2017/2018 est donc difficile ou un peu artificiel. En fait, il faudrait remonter à 2010, avant la réforme des pôles qu'avait mis en place l'équipe de De Carolis, pour retrouver des exercices par antenne un peu comparables.

En fait, Régis Turquety a présenté le budget 2017 comme un budget année zéro et le budget 2018 comme le budget année un, c'est à dire le premier budget avec des

répartitions par directions régionales.

Budget 2017 réalisé

Le budget 2017 initial qui prenait en compte les élections avait été notifié à 102,3 M d'€ au total pour le pôle avec 798, 2 ETP. Après rectificatifs, il s'achève pratiquement à l'équilibre en légère économie-avec 106,8 M d'€ de dépenses et 797,7 ETP mais cette moyenne pôle cache quelques disparités. Le taux moyen de précarité sur le pôle est stable soit 11,7 de l'emploi global.

Deux régions sont en économies, Centre Val de Loire et Paris Ile de France. Deux autres en dépassement, Normandie et Bretagne, Pays de la Loire est dans l'objectif.

Les économies de 2,8 ETP dans la région Centre s'expliquent par le nombre de postes vacants et par des arrêts maladies longues durées partiellement pris en charge par la sécurité sociale et qui pèsent donc moins sur la masse salariale.

En île de France, dont le budget a été construit en tenant compte de l'impact de l'incendie sur les process et avec le coût de la formation I média, les économies sont pourtant de 4,5 ETP ce qui n'est pas négligeable. Les ETP supplémentaires qui servaient à la fabrication de Météo à la Carte aujourd'hui enregistrée au siège correspondent à peu près aux surcoûts liés au fonctionnement plus compliqué après l'incendie. Malgré cela Ile de France a fait des économies et a, par exemple, supprimé un poste d'éclairagiste sur le DSNG. IDF se retrouve même avec un taux de précarité de 9,8 qui est inférieur à la moyenne du pôle. La direction explique ces économies par des départs non remplacés immédiatement alors qu'ils avaient été budgétisés et, surtout, par un fléchissement de l'activité au premier semestre. Les journaux ont été raccourcis (15 mn à midi, 17 mn le soir) en raison de l'impact des incendies. Ces économies de gestion du début d'année n'ont pas été poursuivies en fin d'année avec une nouvelle offre éditoriale, en particulier « Boulevard de la Seine ».

La régulation d'activité: objectif numéro un.

C'est grâce à une moyenne pôle que l'objectif en ETP a été atteint en 2017. Deux directions régionales ont économisé environ 7 ETP, deux autres en ont dépensé 7 ETP de trop. A l'arrivée, le résultat a été lissé au niveau global pour ne pas dépasser l'objectif. Nous verrons que dans le budget 2018 cette moyenne n'est plus de mise et que les efforts demandés seront nettement plus importants pour les régions qui étaient en dépassement.

La direction financière nous a fourni de nouveaux indicateurs où toutes les absences sont chiffrées par direction régionale. Qu'il s'agisse des congés, des jours de RTT, des prise de CET, de récupération, de maladie, d'action sociale ou de formation (Voir le tableau page 6).

Vu l'âge moyen des départs à la retraite et la pyramide des âges, dans notre pôle le nombre de postes qui pourraient être supprimés grâce à des départs ne sont pas

envisagés comme un levier significatif pour faire des économies. Dans notre périmètre et nos missions actuelles pour répondre aux objectifs du COM **seule la baisse d'activité et son lissage encore plus poussé** sont étudiés... d'où l'importance des indicateurs d'absences/présences. Nous étions déjà de bons élèves dans cet exercice mais il faudrait aller encore plus loin.

Le raisonnement est parfois poussé jusqu'à l'absurde. Xavier Chanu nous a par exemple expliqué qu'en Bretagne il y avait arithmétiquement trop de journalistes par rapport aux PTA. Ce serait l'absence de lissage qui expliquerait le dépassement de presque trois ETP en 2017 dans cette région.

Selon ses algorithmes, vu le nombre de jours de congés à prendre pour X journalistes en forfaits jours sachant que les journalistes n'ont pas la même manière de compter les jours fériés que les PTA...Il faudrait, par exemple, que dans une rédaction de 36 journalistes, chaque semaine de l'année **y compris pendant les semaines de haute activité** qu'il y ait au moins 6,3 journalistes absent ou en congé pour que l'activité soit parfaitement lissée.

On voit bien l'aspect mécanique d'un tel raisonnement et la difficulté de l'exercice ! Il faut, en plus, prendre en compte les différences d'organisations du travail avec les temps partiels qui ne génèrent pas de RTT, ceux qui font 35 heures en 4 jours sans RTT (les scripts, les docs) ceux qui font 39 heures en 5 jours en décompte horaire ou en forfait jours, ou encore ceux qui font 39 h en quatre jours grâce aux RTT et a des demies journées de récupération comme la plupart des journalistes d'IDF.

Chaque site ayant des différences de périmètres et parfois d'organisations du travail les comparaisons sont ardues mais on a relevé quelques points saillants.

Si, à effectifs comparables, l'Ile de France a environ 1000 jours de moins d'absences pour congés c'est en raison de la semaine en quatre jours qui concerne environ les deux tiers de la rédaction.

En ce qui concerne les jours d'arrêts maladies ils augmentent passant de 12 674 jours en 2016 à 13 541 jours en 2017. C'est en Centre Val de Loire qu'ils sont les plus nombreux mais ces statistiques peuvent être dues à plusieurs arrêts maladies de moins de 3 mois. A ce propos les absences de plus de 136 jours, totalement prises en charge par la sécurité sociale, ne pèsent plus en ETP ce qui paradoxalement représente des économies.

Le taux de recours moyen aux non permanents est de 11,4 pour l'ex pôle mais avec des différences qui vont de 9,8 en Ile de France à 14,4 dans le Centre Val de Loire. La direction l'explique par des raisons historiques, liées à une moindre attractivité de la région d'où un nombre de postes vacants plus important qu'ailleurs mais aussi des dépenses accrues en frais de missions.

Les taux de remplacement pour les absences restent très bas. Ils sont de l'ordre de 10% en moyenne pour les congés et d'environ 30% pour les absences non prévisibles alors que celles-ci représentent tout de même un tiers des absences. Le taux moyen de remplacement, toutes absences confondues est de 20%. Malgré la pression que ça représente sur tous les collectifs de travail la direction a pour objectif

de faire encore baisser ces remplacements et d'augmenter ainsi la productivité.

Volume diffusion

La Direction met en avant une augmentation de la diffusion de 26% par rapport à 2016 soit 5000 heures de plus pour le réseau dont plus de 28% sur le genre programme et plus de 24% sur le genre information. L'explication tient à la grille de septembre avec l'allongement de la matinale de 9h50 qui est passée de 26 à 52 mn, la diffusion de deux documentaires le lundi après soir 3 et l'augmentation de la pub.

Les élus ont souligné, une fois encore, la nécessité d'avoir des indicateurs plus fiables pour déterminer la différence entre ce qui est fabriqué et ce qui est diffusé, voire une manière de compter différente lorsqu'il s'agit de rediffusions ou de multi-diffusions comme pour les documentaires qui sont comptés plusieurs fois puisque diffusés sur plusieurs régions. Même chose en ce qui concerne nos productions pour internet. La cour des comptes qui veut mieux mesurer la productivité a aussi interpellé la Direction à ce propos. La direction est d'accord avec cette nécessité mais elle avance qu'il faudrait inventer des outils pour mieux mesurer ce qu'on fabrique réellement. Pourtant Sierra et Mona Lisa permettraient déjà une première approche.

Coût de grille et co-productions

Le droit de tirage en 2017 a été utilisé à 98% des notifications. Comme les années précédentes c'est principalement la Bretagne qui en a fait usage pour 61% et, en particulier pour les émissions en langue bretonne, Littoral ou des captations en Vidéo Mobile. Le reste se répartit surtout avec Paris Ile de France pour 14% en particulier avec le salon de l'agriculture et la Normandie pour de la post prod de documentaires. La très faible utilisation des Pays de La Loire (4%) s'explique par le changement d'encadrement.

Les achats de programmes et droits de diffusion qui atteignaient globalement 5,7 M d'€ au niveau du pôle en 2016 avaient été notifiés à 4,9 M d'€ en 2017...et ont atteint au final plus de 6,3 M d'€. Le nombre de documentaires coproduits (une vingtaine en 2017) est en augmentation avec un financement en moyenne de 10 000 € en numéraire par documentaire de 52' et 35 à 40 000 € en industrie.

Le coût de grille global pour le pôle est passé de 90,7 M d'€ en 2016 à 91,526 en 2017 ce qui est loin d'être spectaculaire vu l'augmentation affichée des heures de diffusion.

La nouvelle présentation par direction régionale permet des comparaisons mais elles restent relatives en raison de leurs différences. Qu'il s'agisse du coût de grille, des charges de personnel, des achats de programmes c'est la Normandie qui est devant mais c'est aussi la seule direction qui a deux antennes et deux journaux régionaux...même si nous verrons ci-après que beaucoup de mutualisations sont déjà engagées.

Dépenses et recettes

Dans les dépenses (page 4) on remarque le coût très important du loyer et des charges à Vanves avec plus de 2,3 M d'€ à Vanves dont 75 000 € liés à l'incendie. Les coûts de transmissions sont beaucoup plus importants qu'ailleurs (182 000 € contre 9 000 en Bretagne ou 12 000 en Pays de Loire) mais il s'agit en partie des retransmissions du salon de l'agriculture qui sont ensuite refacturées aux autres antennes et qu'on retrouve dans les recettes. Même chose pour les dépenses de publicité qui dépassent le Million d'€ en Ile de France en raison de la valorisation comptable de nos conventions de parrainage et de partenariat sur des spectacles ou des événements en région parisienne que l'on va retrouver ensuite dans les recettes. A noter que les recettes publicitaires nettes ont été meilleures que prévues dans toutes les antennes et, en particulier pour Ile de France grâce à la pub après le 20h et le Soir 3 puisqu'elles étaient prévues sur le pôle à 3,3 M d'€ et qu'elles dépassent les 3,4 M d'€.

Investissement

Budgeté à 96 000 € l'investissement technique est en léger dépassement à 104 000 € mais il reste faible. L'investissement décentralisé est minimal, de l'ordre de 15 000 € par direction régionale, 25 000 € pour Vanves. Par exemple une mixette peut-être achetée en décentralisé mais pas un pied de caméra. Les budgets plus importants sont les budgets centralisés ou délégués principalement affectés au renouvellement des caméras et des moyens de transmissions comme les Aviwest ou la 4 G mais il n'y a pas, pour l'instant, de grands projets prévus. Le changement de régie à Caen est une fois de plus repoussé. La direction table sur 2020 mais sans certitude. Le passage des 25 régies du réseau à la HD, sans doute avec un intégrateur pour les faire en bloc fait partie des projets à moyen terme...mais ce n'est pas encore programmé.

Les décors qui viennent de changer (environ 100 000 € par BRI) ont été financés au niveau central mais leur amortissement sera imputé sur les comptes régionaux dès 2018.

Les investissements IMG notifiés à 368 000 € n'ont été réalisés qu'à 95 % soit 352 000 € de dépense principalement pour Nantes à hauteur de 208 000 € en raison de rénovations du sas d'entrée, de portes coupe-feu ou de blocs sanitaires. Les autres directions n'ont fait que du petit entretien y compris Rouen ou Vanves qui n'entendent pas faire de grands travaux puisque les stations prévoient leur déménagement .

Budget 2018

Le budget 2018 s'inscrit à la fois dans le contexte de la réalisation du COM avec la baisse des 500 ETP d'ici 2020 et dans les économies considérables qu'impose la loi de finance 2018.

La ressource publique pour France télévisions baisse de 31 M d'€, à quoi il faut

ajouter 19 M d'€ de recette publicitaire en moins en raison de la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse et l'augmentation mécanique de la masse salariale ajoutée à l'inflation de toutes les dépenses. En fait ce sont plus de 70 M d'€ d'économie qui sont à réaliser.

Il faudra des efforts considérables pour atteindre l'équilibre de surcroît dans une période de grande incertitude politique sur l'avenir de l'audiovisuel public, son périmètre, ses missions, sa gouvernance. Le budget 2018 a été construit dans une sorte de temps suspendu où personne ne sait ce que l'avenir nous réserve.

Notifications budgétaires pôle

Elles ont été faites plus rapidement que d'habitude. Le budget pôle est d'un peu plus de 110 M d'€ en augmentation de 7,7 % par rapport à l'an dernier. Une hausse qui prend partiellement en compte la nouvelle grille des programmes et l'augmentation des co-productions avec 7,9 M d'€ d'achats de droits contre 4,9 M d'€ notifiés l'an dernier et 6,3 réalisés.

Les recettes augmentent aussi. Elles passent de 10,5 M d'€ à 14,3 soit une augmentation de 35 % grâce en particulier aux valorisations des coproductions, aux COM de Bretagne des Pays de la Loire et de Centre Val de Loire et à des attentes publicitaires ambitieuses en particulier en Ile de France.

Malgré la hausse mécanique de la masse salariale les charges de personnels d'un peu plus de 67 M d'€ baissent de plus de 100 000 € en raison bien sûr de la réduction des ETP mais aussi, à la marge, de la baisse du CICE.

La chasse aux ETP

Dans sa construction budgétaire, Francetv s'est engagée à une baisse de 171 ETP pour un objectif de 9669 ETP fin 2018. Alors que les efforts d'économies et de baisse d'ETP du réseau France 3 ont déjà été considérables et reconnus par tous il doivent encore se poursuivre fortement. Le réseau doit encore supprimer 72 ETP avec un objectif de 3277 ETP au final. Alors que nous représentons 34 % de la masse salariale, nous devons encore supporter 40 % de l'effort sur la suppression des ETP.

Pour notre pôle cela représente 15 ETP soit un objectif de 783,3 ETP fin 2018...Même si les périmètres ne sont pas les mêmes il faut se souvenir que nous avons 857 ETP en 2012, soit 73,7 ETP de plus. Cette baisse du nombre d'ETP pour 2018 représente en moyenne 2 à 4 ETP par direction régionale mais les efforts seront répartis de façon très différentes entre directions régionales.

En prenant pour base le réalisé de 2017 cela représente un maintien quasi à l'identique pour Paris ile de France et Centre Val de Loire. Paris île de France est notifié à 166,8 ETP soit l'équivalent de son réalisé de 167 mais la région avait économisé 4,5 ETP par rapport à son notifié. Même chose pour Centre Val de Loire, un notifié de 122,2 ETP équivalent à son réalisé de 121,9 puisqu'elle avait économisé presque 3 ETP.

Pays de Loire est notifié à 118,8 ETP soit une économie d'1,2 ETP par rapport à 2017. Par contre Bretagne et Normandie doivent faire de fortes économies. Bretagne notifiée à 157,9 ETP doit en supprimer 6,5 (164,4 ETP en réalisé l'an dernier) et Normandie, notifiée à 217,6 ETP doit supprimer presque 7 ETP par rapport à son réalisé de 224,4 ETP en 2017.

Ces deux régions avaient sans doute dépassé les objectifs mais c'est en raison de leur activité et la pression qui pèse aujourd'hui sur elles est considérable, notamment en Normandie où la direction a reconnu que la région a par le passé souffert de sous dotation . Sachant que les ETP sont calculés sur en moyenne annuelle, le pilotage des économies, mois après mois va être redoutable. Elles ont déjà commencé partout. La direction financière juge assez faible l'impact de la suppression de deux Enquêtes de Régions d'ici juin (un ETP en moyenne par région environ) mais tous les process et toutes les activités vont s'en ressentir. En Normandie par exemple on multiplie les mutualisations entre Caen et Rouen, les matinales s'arrêtent une semaine supplémentaire par rapport aux autres régions, on diminue les moyens « d'histoire de se balader » en centralisant son montage au siège afin de diminuer l'ETP de la région, on arrête une chronique musicale jugée trop coûteuse, on supprime un vidéo par jour en semaine etc.



Commissions économiques CE Pôle Nord-Ouest / CCE

Rapport sur le projet de déménagement de France 3 Paris Ile de France

Réunion du 7 février 2018. Présents (élus CE/CCE et invités) : Abdelaali Joudi, Serge Cimino, Nathanaël Lemaire, Catherine Gauberti, Jean-Hervé Guilcher, Fernando Malverde, Thierry Rousseau, Claudio Tennant (Secrétaire du CHSCT de France 3 PIC).

Représentants de la Direction : Catherine Fichet (Responsable RH de PIF), Arnaud Laucoin (responsable financier de PIF), Cécile Lefevre (DRH du siège), Olivier Godard (DRH du réseau régional de France 3), Frédéric Hertz (Chef de centre de PIF, en charge du projet de déménagement), Alain Rolland (en charge de l'accueil de PIF au siège).

L'essentiel de la réunion a porté sur l'analyse du rapport des experts mandatés par la direction au printemps 2017 pour auditer la situation de France 3 Paris Ile de France, un an après l'incendie de juillet 2016. Ce rapport a conduit à la décision annoncée en juillet 2017 par la présidente de déménager la station au siège.

Le document ne nous a été remis que la veille de la réunion, avec les plus grandes précautions, accompagné d'une note « pédagogique ». A la lecture du rapport, les élus ont compris les réticences de la Direction à le communiquer. Son analyse justifie a posteriori notre insistance à le réclamer lors de différents CCE, CE et lors de la dernière commission économique du Pôle tenue sur ce sujet en octobre 2017.

Contrairement à ce qu'a pu affirmer la Direction à plusieurs reprises, ce document de travail est loin d'être anodin. Toutes les questions que les élus ont posées dès les premiers jours y sont abordées : économies escomptées du déménagement, mutualisations d'activités possibles et attendues, etc. Les réponses ne sont pas détaillées ou sont laissées en suspens mais ces questions sont au centre de l'audit. Les économies ont été, sans le

moins doute, l'élément déterminant dans le choix de la présidence d'opter pour un rapatriement au siège.

Malgré les demandes répétées des élus, l'audit sur lequel s'est appuyé la Direction n'a étudié que deux scénarii :

- 1- La reconstruction du centre.
- 2- Le rapatriement au siège.

Pour la Direction, l'hypothèse d'une relocalisation, ailleurs en Ile de France, sur un site dédié en Petite Couronne, n'aurait mérité d'être étudiée qu'en cas d'impossibilité des deux premiers scénarii.

Or pour les élus, il est nécessaire d'instruire cette hypothèse. Qu'advient-il si le projet de déménagement au siège se révèle finalement corseté par les contraintes et aboutit à un rétrécissement du périmètre et des missions de l'Antenne Paris Ile-de-France ?

Afin d'avoir une approche éclairée – et ne pas reprendre une instruction à zéro en cas d'échec du projet privilégié par la direction – il est essentiel de disposer d'éléments de comparaison sur ce que pourrait représenter un loyer à proximité de Paris, avec les mêmes caractéristiques, à la fois industrielles et tertiaires, que le bâtiment de Vanves.

Cette réflexion aurait de toute façon dû être menée puisque nous avons appris que le bail de Vanves qui arrive à échéance en 2022 n'aurait sans doute pas été reconduit en raison d'un risque d'inflation important.

En fait, il apparaît que l'incendie, comme cela a été dit dès le CCE de Juillet 2017, a été utilisé comme « *un effet d'aubaine* » par la Direction qui n'a semblé commander un audit que pour conforter la seule solution qu'elle envisageait.

Comme l'a reconnu Olivier Godard dès le début de la réunion, le but du déménagement au siège « *n'est pas de réduire les ETP* » mais « *si on a l'opportunité de faire des économies, on les fera* », on est même « *challengé là-dessus* ».

Le document se décompose en trois parties, avec, à chaque fois, l'analyse des points positifs et négatifs :

- État des lieux du site de Vanves après l'incendie. •
- Descriptif du siège de France télévisions. •
- Analyse de l'impact qu'aurait l'accueil de Paris Ile de France au siège. •

Vanves après le sinistre

Il s'agit d'un descriptif très précis des aspects immobiliers, techniques, de la grille des programmes et du potentiel humain.

Vanves occupe 4500 m² (dont 3800 réellement utiles et inscrits dans le bail) sur 7 étages. La station dispose de 48 places de parking en sous-sol, d'une cour intérieure pour une douzaine de véhicules, de deux studios, l'un de 92 m² pour le JT et l'autre de 147 m². Le rapport détaille les parties immobilières et techniques impactées par l'incendie ou par les émanations de suies. Mis à part le sous-sol, il s'agit principalement du nodal, du trafic et de la diffusion, des régies audio et vidéo, de deux salles de montage (sur 14) et du studio du journal. Le maintien de l'activité a été assuré par des déménagements internes et des réaménagements d'espaces, et par l'utilisation d'un ancien car de production venu de Toulouse et remis en état par les personnels sur place.

Le coût réel du sinistre est difficile à évaluer. Le rapport l'évalue à 6,7 M€, dont seule une partie serait prise en charge par les assurances. Cette somme considérable comprend les dommages sur le bâtiment (85 000 €), les équipements à leur valeur neuve (3,4 M€) – alors que certains peuvent être dépréciés, revendus ou réutilisés – mais aussi le coût des renforts en ETP (1,53 M€) ou le surcoût de la fabrication passagère de *Météo à la carte* dans le privé (1,12 M€), émission aujourd'hui rapatriée au siège.

Un premier versement des assurances a eu lieu pour un montant de 2,85 M€ sur la partie dommages. Cette somme prend en compte 1,1 M€ de surcoûts liés à la délocalisation de *Météo à la carte*... mais les assurances ne couvraient ce risque sur l'activité que pendant un an. Aujourd'hui les renforts en ETP en raison des difficultés liées au sinistre coûtent plus de 34 000 € par mois. Par ailleurs, suite au transfert de la fabrication de *Météo à la carte* au siège, France 3 Paris Ile de France ne bénéficie plus de la refacturation de ses techniciens qui contribuaient à la fabrication de l'émission et le personnel connaît une certaine sous-activité.

Malgré cette première étape, la bataille juridique est loin d'être finie. Aujourd'hui on attaque les recours pour la prise en charge des surcoûts de personnel, du car régie, des locations de matériels, de la remise en état, etc.

Une zone du bâtiment, au niveau des passages de câbles, est toujours « réservée », car il s'agit de déterminer les responsabilités dans la propagation des suies qui ont endommagé le matériel. De même, l'expertise autour du véhicule qui a pris feu est un gros enjeu pour Citroën : l'auto-combustion du filtre à particules, à l'origine du sinistre, pourrait ne pas être un cas isolé et révéler un défaut de construction, ce qui mettrait en cause la responsabilité du constructeur et créerait une jurisprudence. Du coup, Citroën a tendance à faire trainer les expertises.

La seule date connue à ce jour est la remise du rapport de l'expert judiciaire le 30 juin prochain... Mais des appels sont à prévoir et les batailles juridiques peuvent durer encore des années.

Quel coût pour un maintien sur place ?

Les élus ont interrogé la direction sur l'hypothèse d'un passage des câbles ailleurs dans le bâtiment et sur le coût d'une réhabilitation du site.

La remise à neuf de la partie bâtiment est estimée entre 85 et 100 000 €, mais la partie technique atteindrait 1,5 M€. Le câblage qui avait coûté 350 000 € en 2010 atteindrait aujourd'hui 500 000 € avec les surcoûts de « l'encaquillage » de protection des câbles. Une régie est estimée à 800 000 €. Les caméras plateaux, qui coûtaient à l'époque 100 000 € à l'achat, sont aujourd'hui remplacées par des « tourelles » automatisées à 20 000 € pièce. Des montants qui peuvent en partie ou entièrement remboursés par les assurances.

Le coût le plus élevé est celui du loyer et du fonctionnement en site dédié. Vanves est le seul site régional en location. Son loyer est d'1,7 M€ (essentiellement sur le bâtiment principal + 100 000 € pour le bâtiment Chesnel) avec des baux qui arrivent à échéance respectivement en 2022 et 2020. Il s'agit pour le site principal d'un bail léonin où toutes les charges comme le remplacement des ascenseurs ou la taxe foncière (160 000 €) sont dues par le locataire. Les élus ont rappelé les responsabilités de la direction. En 2009 elle avait en effet donné congé puis renégocié sous la contrainte un bail particulièrement désavantageux. Pour calculer le coût de l'implantation à Vanves, la Direction ajoute au loyer le coût de la logistique (gardiennage, nettoyage, motards) mais aussi la téléphonie fixe, l'électricité, la taxe professionnelle, etc... pour environ 1 M€, soit un coût total de plus de 2,7 M€.

Ces coûts seront-ils totalement économisés par la direction régionale à l'occasion d'un déménagement au siège ? En partie seulement puisque des refacturations internes seront ensuite calculées en fonction des espaces, de la logistique, de l'utilisation des outils et infrastructures (régies, plateaux, etc.). Mais bien évidemment, « aux bornes du groupe », les économies seront très conséquentes... Et cela sans compter les économies considérables que permettront les mutualisations.

Qu'advient-il des personnels en sous-traitance (accueil, motards...) après le déménagement ? Certains travaillent depuis plus d'une décennie pour France 3 Paris Ile de France. Pourront-ils postuler sur des emplois équivalents dans le cadre des appels d'offres du siège ? La direction dit être « vigilante » mais reste très floue. Tout juste évoque-t-elle la possibilité qui leur est ouverte de postuler sur des emplois du siège, mais qui n'ont rien à voir avec le gardiennage.

Le scénario de l'accueil au siège

Quand on aborde l'accueil de France 3 PIF au siège, aujourd'hui prévu en septembre 2019, la Direction alterne les déclarations d'intentions, les contradictions ou les dénis... L'engagement de Delphine Ernotte que les équipes de France 3 Paris Ile de France soient accueillies dans « *un lieu unique, pour qu'elles continuent à fonctionner de manière autonome en tant que France 3 Paris Ile-de-France et pas fondues dans un ensemble plus grand* » a déjà connu quelques ajustements sémantiques. Lors du CCE du 13 juillet 2017, Olivier Montels, directeur du réseau assurait lui aussi : « *nous allons leur trouver un endroit où le collectif de travail sera maintenu (...) tous les collaborateurs permanents de Vanves seront accueillis au siège avec un emploi et travailleront pour France 3 Paris Ile de France* ».

Sept mois plus tard, la « note de synthèse » de la direction parle, de manière sibylline, de « garder l'intégrité éditoriale et structurelle de France 3 Paris Ile de France », ce qui laisse la place à beaucoup d'interprétations. D'ailleurs, comme le dit Cécile Lefevre, la DRH du siège : « *Le champ des possibles est assez large et on n'est pas entrés dans les détails* ». Ce sont justement « les détails » qui font la différence et peuvent susciter des inquiétudes. A ce stade, la commission est restée sur sa faim.

Les effectifs de Vanves sont de 166 ETP. Seront-ils accueillis dans un seul espace rassemblant à la fois les journalistes, les techniciens, les salariés des programmes et les personnels administratifs afin de reconstituer un ensemble autonome ? C'est oui mais non. Selon Frédéric Hertz, « *l'unité physique totale est impossible, car il y a des localisations différentes selon les activités* ».

Seule assurance mise en avant par la direction : le service IMG (Immobilier et moyens généraux) du siège garantit un ensemble « cohérent » de 1200 m² d'un seul tenant (et donc sur un seul étage). Le lieu précis ne nous a pas encore été communiqué. La Direction invoque les mouvements qui doivent encore impacter 1500 personnes au siège d'ici la fin de l'année pour justifier le fait que l'instruction est en cours. Des équipes de la DRH vont déménager dans l'immeuble Valin, des personnels administratifs vont rejoindre l'immeuble EOS de Microsoft à Issy-les-Moulineaux et le siège va être réaménagé en une « tour information » coté Seine et une « tour programmes » côté nord. France 3 PIF atterrirait dans la « tour information ».

La Direction a calculé la surface avec des salles de réunion, 12 salles de montage à construire à proximité de la rédaction et sur une norme moyenne de 12 m² par collaborateur seul dans un bureau, 18 m² pour un bureau partagé à deux, 24 m² pour un bureau partagé à 3, etc. Des besoins pondérés par le fait que tout le monde n'est pas présent en même temps.

Les 1200 m² retenus (un tiers des actuels 3800 m² de surface utile de Vanves) s'expliquent, selon la direction, par le fait que les parties communes telles que toilettes, couloirs, cafétéria, régies et plateaux existent déjà au siège.

Reste que, quand on demande où se situeraient les OPV, les OPS, les techniciens vidéos etc. la direction évoque leur affectation au plus près de la fabrication, c'est à dire à proximité des studios et régies, dans les mêmes lieux de travail que leurs collègues du siège.

Dans son document, la Direction dit elle-même que les surfaces dont on parle sont indicatives. En effet, elles ne prennent pas en compte, je cite, « *les synergies éventuelles dans le cadre d'une mutualisation d'activité* ».

Au niveau technique plusieurs difficultés apparaissent. Quel(s) studio(s) ? Quelle(s) régie(s) ? Pour l'instant rien n'est clair. Pour la direction cette question est prématurée, le plan de charge des moyens techniques du siège étant fait chaque année en fonction des modifications de la grille.

La nécessité de faire deux éditions du JT par jour (avec son propre décor ou avec un décor virtuel) sera un élément prioritaire, mais l'hypothèse d'avoir deux studios, un pour le JT, l'autre pour les programmes, semble exclue. Ce qui est envisagé pour les émissions de programmes ce sont des plateaux partagés avec les programmes nationaux. Autre élément sur lequel la direction est catégorique : les JT de France 3 PIF ne pourront pas se faire sur le même plateau que le JT national, du fait des nécessaires répétitions au même moment.

Autre difficulté, l'incompatibilité entre les systèmes de fabrication et d'information de Vanves et du siège. A peine formés sur I.média les personnels de Vanves devraient donc passer à Ifab (Dalet) lors du déménagement, en contradiction avec ce qui nous était affirmé en octobre dernier, où l'installation au siège devait se faire avec I.média et MonaLisa. Comme par ailleurs le montage au siège est prévu sur Adobe plutôt que sur Avid, il faudra donc envisager de nouvelles formations de tout le personnel concerné dans la phase de rétro-planning.

Selon la direction, le coût global d'un déménagement au siège n'a pas été chiffré.

Les risques... et « profits » d'une mutualisation

Il est évident que l'affichage d'un collectif de travail intact ne tient pas l'analyse. Ce sont les moyens partagés, les tâches et les planifications mutualisées qui vont s'imposer à tous.

L'audit est d'ailleurs très explicite lorsqu'il dit que les personnels de Vanves « *devraient être répartis dans les différentes directions en charge de leur activité (Moyens généraux, Production, Moyens de fabrication de l'actualité, etc.* » (page 44).

Les liens hiérarchiques peuvent donc, à terme, être modifiés, les 80 ETP dédiés à l'exploitation à Vanves devant être répartis, nous dit le document, entre plusieurs directions : celle des moyens de fabrication de l'info, celle des Opérations, la direction des Moyens généraux de la Maison de France Télévision ou celle de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information pour l'informatique.

L'enjeu des mutualisations est tellement évident que l'audit a fait un tableau particulièrement explicite (page 59). Il s'agit d'un « fonctionnogramme » avec des couleurs différentes selon l'impact prévisible des mutualisations. Presque tous les métiers techniques (vidéo, son, montage, scriptes, maquillage, infographie ou informatique) peuvent être mutualisés. D'autres services comme l'équipe du numérique ou la communication doivent faire l'objet d'une étude. Seuls les journalistes et l'atelier de production ne seraient pas mutualisables mais, nous dit le document (page 57), il faudra tout de même « analyser » si les 62 journalistes et l'encadrement de la rédaction de France 3 PIC ne peuvent pas être intégrés au sein du domaine « information » du siège .

On peut même se demander si les liens opérationnels ne vont pas, de fait, modifier les rattachements administratifs ? Combien de personnels resteront ils à terme rattachés à l'entité Ile de France théoriquement toujours rattachée au réseau ?

Dans les conclusions de leur document, les experts de la direction ont établi deux colonnes : les points positifs et les points négatifs liés aux deux scénarii.

Ils ne les chiffrent pas mais ils pointent bien évidemment dans les aspects positifs, « *une économie de charges de personnels résultant de la mutualisation des moyens* ». Des économies d'autant plus appréciables que les suppressions massives d'emplois font partie des objectifs du Contrat d'objectifs et de Moyens et des réductions budgétaires en cours.

Dans les points négatifs, les experts signalent les difficultés de mise en œuvre de ce déménagement. Il faudrait, disent-ils, une direction opérationnelle transverse proche de la présidence pour piloter un rétro-planning.

Ils signalent aussi les importantes difficultés sociales qui vont surgir et prévoient des négociations difficiles pour harmoniser les rémunérations et les organisations du temps de travail. Leur rapport souligne que le personnel de France 3 Paris Ile de France a le sentiment d'être une « *famille* » qui va être « *éclatée* » par la mutualisation. Ce personnel, disent les experts, est attaché à son identité régionale et a peur d'être « *absorbé* » ; tout cela peut conduire à des « *risques de blocage très importants* ».

On ne peut qu'être d'accord avec ces remarques et constater dans le même temps qu'entre les risques sociaux et les économies... la direction a choisi sans la moindre hésitation.

A ce stade, un grand nombre de questions reste sans réponse de la part de la direction, qui affirme ne pas avoir fait de projections et ne pas avoir commencé à travailler le dossier en termes de fonctionnement au siège (quels process, quel niveau de mutualisation, etc.).

Une nouvelle réunion commune des commissions économiques du CE et du CCE est donc prévue en mai, une fois que ce travail aura commencé.

La direction envisage de lancer l'information/consultation sur le déménagement au mois de septembre.

22 février 2018



Présentation du budget 2018 du CE France 3 Nord-Ouest

Le contexte

La particularité de cette année, c'est que l'actuel schéma d'organisation des CE doit disparaître au profit d'un ou de plusieurs CSE (comités sociaux et économiques, résultant des ordonnances Macron), selon l'issue des négociations en cours. A l'heure qu'il est, les mandats ont été prorogés jusqu'au 29 juin et le calendrier théorique prévoit un 1^{er} tour des élections professionnelles, le 19 juin 2018.

Malgré ce calendrier, nous avons construit un budget destiné à assurer les activités sur la totalité de l'année 2018.

Les grandes lignes du budget des ASC

Le budget poursuit et amplifie la dynamique de consommation des réserves financières entamée en 2017.

Cet effort financier est décliné sur la plupart des activités, avec un accent particulier mis sur les vacances des salariés :

- **Les voyages.** Après avoir relancé les voyages au cours des 2 précédents exercices, nous avons essayé de tenir compte des retours des salariés, en offrant une palette de destinations et de formules, pendant et hors vacances scolaires : voyage libre (vol + hôtel), longs week-end en capitales européennes, vacances en club, séjours randonnée plus sportifs, séjours familiaux en cottage. Le tout avec un haut niveau de subvention du CE.
Pour la 3^e année consécutive, New York a connu un succès considérable. Malgré le triplement de la jauge, il a fallu procéder à des arbitrages ; tout le monde n'a pas pu être retenu. Parallèlement à ce succès, d'autres offres de voyage n'ont pas pu être remplies et ont dû être annulées.
Malgré ces aléas, le budget destiné aux voyages en 2018 atteint 280 000 euros.
- **Les chèques vacances.** Nous avons augmenté la valeur faciale du chéquier, ainsi que le niveau de subventionnement par défaut (avant application du QF).

- Pour ceux qui ne bénéficieront pas des voyages organisés par le CE, nous avons nettement réévalué les **subventions Transport vacances** (subventionnement de billets de train ou d'avion) et **Hébergement vacances** (subventionnement de locations de vacances), qui passent de 150 à 250 € par famille.
- Nous avons également créé une subvention destinée à favoriser les vacances sportives des salariés ou de leurs enfants. Il s'agit d'une participation aux frais pour un séjour à l'**UCPA**, organisme d'éducation populaire qui promeut les vacances sportives de plein air. Il s'agit en l'occurrence de la reprise par le CE d'une subvention abandonnée par le CI ORTF.

Sur le reste des activités, nous avons musclé deux subventions largement utilisées par les salariés :

- **Les chèques culture.** Leur valeur faciale reste la même, mais la subvention du CE passe de 50 à 60%.
- La **subvention sport-culture.** Outre les 150 € auxquels ont droits les salariés, nous avons prévu un coup de pouce additionnel de 100 € pour l'ensemble de leurs ayants droits.
- Enfin, nous avons créé une **subvention BAFA / BAFD**, destinée à aider les salariés à financer la formation de leurs adolescents aux fonctions d'animateurs de colonies de vacances ou de centres aérés, souvent leur premier pas dans le monde professionnel.

Au total, le budget vacances représente 467 000 euros pour un niveau global de dépenses de 841 558 €, soit 55% du budget.

La subvention 2018 étant estimée à 527 000 €, le budget prévoit donc la consommation de 314 558 € de réserves de trésorerie.

A ce jour, le CE dispose en épargne de 471 000 €. Au terme de l'exercice 2018, il resterait donc une marge de manœuvre de 156 442 €.

A titre d'information, la quote-part de subvention reversée au CI ORTF est estimée à 719 000 € pour 2018.

Les grandes lignes du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est dans la continuité des exercices précédents.

Seule différence notable : nous avons regroupé l'ensemble des frais de déplacement et de mission dans une seule ligne comptable imputée au budget de fonctionnement. Auparavant, nous faisons le distinguo entre les frais relevant des commissions ASC et ceux liés aux

déplacements des élus. Nous avons décidé d'imputer l'ensemble de ces frais sur le budget de fonctionnement, afin de consacrer pleinement le budget ASC aux activités des salariés. Au final, conformément au réalisé 2017, l'enveloppe est inférieure à ce qui avait été budgété en 2017.

Au total, les charges de fonctionnement sont budgétées à 41 670 €, pour une subvention estimée à 80 000 €.

38 330 € viendront donc abonder les réserves qui s'élèvent à 437 000 € et qui sont destinées à assurer l'indépendance du (ou des) futur(s) CSE. En effet, du fait des ordonnances Macron, un certain nombre de dépenses (expertises, etc.) devraient désormais être en partie à la charge de l'instance.

Rennes, le 22 février 2018

Budget ASC 2018

CE France 3 Nord-Ouest Janvier 2018

BUDGET DECENTRALISE ANTENNES	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Normandie Caen	29 097,00 €	23 310,00 €		-29 097,00 €
Normandie Rouen	38 301,00 €	33 180,00 €		-38 301,00 €
Bretagne	64 132,00 €	56 910,00 €		-64 132,00 €
Pays de la Loire	34 738,00 €	31 080,00 €		-34 738,00 €
Centre - Val de Loire	33 254,00 €	30 660,00 €		-33 254,00 €
Ile de France	50 474,00 €	45 360,00 €		-50 474,00 €
Total Antennes	249 996,00 €	220 500,00 €	0,00 €	-249 996,00 €

NOEL	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Cadeaux pôle adultes	50 000,00 €	42 000,00 €	60 500,00 €	10 500,00 €
Jouets Noël enfants	15 000,00 €	15 000,00 €	11 216,00 €	-3 784,00 €
Total Noël	65 000,00 €	57 000,00 €	71 716,00 €	6 716,00 €

APPARTEMENT PORT-BOURGENAY	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Eau, électricité, internet	900,00 €	1 170,00 €	698,00 €	-202,00 €
Taxes (foncière, habitation)	700,00 €	700,00 €	355,00 €	-345,00 €
Syndic	1 110,00 €	900,00 €	1 024,00 €	-86,00 €
Forfait loisirs Pierre & Vacances	1 850,00 €	1 800,00 €	1 760,00 €	-90,00 €
Travaux copropriété	1 740,00 €	0,00 €	2 918,00 €	1 178,00 €
Travaux appartement	762,00 €	10 000,00 €	9 064,00 €	8 302,00 €
Total	7 062,00 €	14 570,00 €	15 819,00 €	8 757,00 €

SCOLARITE + PROJET PERSONNEL	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Rentrée scolaire	36 000,00 €	38 000,00 €	35 635,00 €	-365,00 €
Séjours scolaires	5 500,00 €	5 500,00 €	4 375,00 €	-1 125,00 €
BAFA / BAFD	1 500,00 €	—	0,00 €	-1 500,00 €
Projet personnel (formation, cours)	1 000,00 €	1 500,00 €	719,00 €	-281,00 €
Total	44 000,00 €	45 000,00 €	40 729,00 €	-3 271,00 €

VACANCES	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Voyages Pôle	285 000,00 €	200 000,00 €	75 000,00 €	-210 000,00 €
Chèques vacances	55 000,00 €	36 000,00 €	43 634,00 €	-11 366,00 €
Subvention hébergement vacances	63 000,00 €	36 000,00 €	39 891,00 €	-23 109,00 €
Subvention transport vacances	59 000,00 €	36 000,00 €	34 829,00 €	-24 171,00 €
Subvention UCPA	5 000,00 €	—	0,00 €	-5 000,00 €
Total	467 000,00 €	308 000,00 €	193 354,00 €	-273 646,00 €

EVENEMENTS FAMILIAUX	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Mariages et Pacs	500,00 €	1 000,00 €	350,00 €	-150,00 €
Naissances/adoptions	500,00 €	500,00 €	400,00 €	-100,00 €
Retraites	1 000,00 €	1 000,00 €	—	-1 000,00 €
Total	2 000,00 €	2 500,00 €	750,00 €	-1 250,00 €

SECOURS EXCEPTIONNELS	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Situations précaires	1 500,00 €	3 000,00 €	0,00 €	-1 500,00 €
Avances remboursables	3 000,00 €	3 000,00 €	1 700,00 €	-1 300,00 €
Total	4 500,00 €	6 000,00 €	1 700,00 €	-2 800,00 €

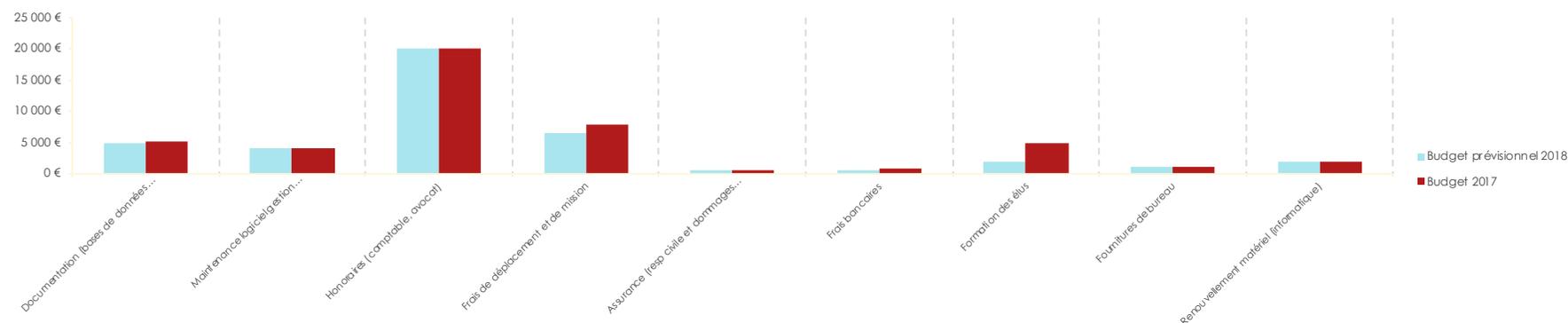
DONS	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Divers dons	2 000,00 €	2 000,00 €		-2 000,00 €
Total	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €

TOTAL BUDGET	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Subvention (estimation)	527 000,00 €	529 000,00 €	529 000,00 €	
Charge totale nette activités	841 558,00 €	655 570,00 €	324 068,00 €	-517 490,00 €
RESULTAT	-314 558,00 €	-126 570,00 €	204 932,00 €	519 490,00 €

* Estimation avant clôture comptable

Budget fonctionnement 2018

CE France 3 Nord-Ouest Janvier 2018



BUDGET 2018	POSTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
▼	Documentation (bases de données juridiques)	5 000,00 €	5 200,00 €	7 142,00 €	2 142,00 €
—	Maintenance logiciel gestion comptabilité	4 000,00 €	4 000,00 €	3 868,00 €	-132,00 €
—	Honoraires (comptable, avocat)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 240,00 €	240,00 €
▼	Frais de déplacement et de mission	6 500,00 €	8 000,00 €	6 362,00 €	-138,00 €
▲	Assurance (resp civile et dommages aux biens)	570,00 €	540,00 €	558,00 €	-12,00 €
▼	Frais bancaires	600,00 €	765,00 €	576,00 €	-24,00 €
▼	Formation des élus	2 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
—	Fournitures de bureau	1 000,00 €	1 000,00 €	1 423,00 €	423,00 €
—	Renouvellement matériel (informatique)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
	TOTAL CHARGES	41 670,00 €	46 505,00 €	40 169,00 €	-1 501,00 €

TOTAL BUDGET 2018	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Réalisé 2017*	B18/R17
Subvention 2018 (estimation)	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Total charges de fonctionnement	41 670,00 €	46 505,00 €	40 169,00 €	-1 501,00 €
RESULTAT 2018	38 330,00 €	33 495,00 €	39 831,00 €	1 501,00 €

* estimation avant arrêté comptable